

Directives sur la longueur des trains

Le froid intense et les fortes chutes de neige représentent des conditions difficiles pour la sécurité des opérations ferroviaires, principalement pour notre système de freinage. Dans le cadre du plan d'exploitation hivernale du CN, lorsque les températures sont inférieures à -25 °C, la longueur des trains est limitée selon un système de paliers afin d'assurer la sécurité de l'exploitation.

Longueur maximale des trains (en pieds) permise en fonction de températures données

			A – SOURCES D'AIR (1 × 1 × 0)		B – AUTRES SOURCES D'AIR AJOUTÉES	
NIVEAU	TEMPÉRATURE		CONVENTIONNEL (SOURCE D'AIR DU MATÉRIEL LOURD UNIQUEMENT)	DISTANCE MAXIMALE ENTRE LES SOURCES D'AIR	LONGUEUR MAXIMALE DU TRAIN	3 ^E , 4 ^E , 5 ^E SOURCE D'AIR
	°C	°F				
TOUS LES TRAINS NON INTERMODAUX ET LES TRAINS TRANSPORTANT PLUS D'UN TYPE DE MARCHANDISES						
Niveau 1	-25	-13	7 000	6 000	9 000	Pour chaque source d'air supplémentaire ajoutée au-delà de la configuration 1 × 1 × 0, la longueur de train autorisée peut être augmentée de 1 500 pieds par source d'air supplémentaire, jusqu'à une longueur de train maximale de 12 000 pieds. Cinq sources d'air au maximum peuvent être utilisées par train.
Niveau 2	-31	-24	5 000	5 000	7 500	
Niveau 3	-36	-33	4 000	4 000	6 000	
TOUS LES TRAINS INTERMODAUX ET DE MARCHANDISES EN VRAC						
Niveau 1	-25	-13	8 000	6 667	10 000	Pour chaque source d'air supplémentaire ajoutée au-delà de la configuration 1 × 1 × 0, la longueur de train autorisée peut être augmentée de 2 000 pieds par source d'air supplémentaire, jusqu'à une longueur de train maximale de 12 000 pieds. Cinq sources d'air au maximum peuvent être utilisées par train.
Niveau 2	-31	-24	6 000	5 667	8 500	
Niveau 3	-36	-33	4 500	4 500	6 700	

